

## Commune de Mertzwiller



### Extrait des délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 4 avril 2024

Sous la Présidence de Mme Valérie DENNI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre des conseillers élus : 23  
Conseillers en fonction : 19  
Quorum : 10

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-16-2024-DE  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 15  
Conseillers absents : 4  
Procurations : /

#### **Présents :**

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER - Adjointes  
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER - Annick SANDEL  
- Armelle WAECHTER - Martine WALTER  
MM. Frédéric GAUGAIN - René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMANN - Pierre  
ROESSNER - Daniel SCHALBER

#### **Absents/Excusés :**

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire  
M. Serge FEURER - Adjoint  
M. Stéphane LE RAY  
Mme Véronique TONI

En l'absence de Monsieur le Maire, Mme Denni Valérie – 1<sup>ère</sup> adjointe – prend la présidence de la séance.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe ouvre la séance à 20h21.

#### **Vérification du quorum :**

Nombre de conseillers présents : 15  
Quorum : 10

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe constate que le quorum est atteint.

#### **Désignation du secrétaire de séance :**

VU les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance.

**Les membres du conseil municipal désignent Mme Gisèle WEIGEL comme secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-16-2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

**16/2024 - Approbation des délibérations du Conseil municipal du 5 mars 2024**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent par 13 pour et 2 abstentions (Mme Waechter, Mme Zimmer) les délibérations du Conseil Municipal du 5 mars 2024.**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Mertzwiller, le 8 avril 2024  
La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Valérie DENNI

Le secrétaire de séance

Gisèle WEIGEL

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-16\_2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

# Commune de Mertzwiller



## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2024

Sous la Présidence de Mme Valérie DENNI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre des conseillers élus : 23  
Conseillers en fonction : 19  
Quorum : 10

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-17-2024-DE  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 15  
Conseillers absents : 4  
Procurations : /

### Présents :

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER - Adjointes  
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER - Annick SANDEL  
- Armelle WAECHTER - Martine WALTER  
MM. Frédéric GAUGAIN - René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMANN - Pierre  
ROESSNER - Daniel SCHALBER

### Absents/Excusés :

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire  
M. Serge FEURER - Adjoint  
M. Stéphane LE RAY  
Mme Véronique TONI

### 17/2024 -- Décisions prises par le maire en vertu des délégations accordées par le conseil municipal du 23 juin 2020 complété par délibération du 30 juin 2022 en application de l'article I. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

#### Alinéa 5 : En matière de conclusion et de révision de louage de choses

Date	Objet de la décision
01/03/2024	Révision de loyer d'un logement. Bail signé avec M. Stéphane VERQUIN au 7 rue du Général Koenig. Le nouveau loyer révisé est de 515.28€/mois à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2024

Date	Objet de la décision		
Du 05 mars 22 mars 2024	Signature de conventions de locations pour l'Espace Stéphane Grappelli		
Date manifestation	Nom	Manifestation	Colonne

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-17\_2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

22/02/2024	ADOMA	Atelier de jeux de sociétés	20.-
03/03/2024	Laurent BERTRAND	Foot en salle	40.-
16/03/2024	Association Foot	Frühlingsfest	367.13
23/03/2024	Frédéric SENECHAL	Foot en salle	40.-

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ces décisions.**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Mertzwiller, le 8 avril 2024  
La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Valérie DENNI

Le secrétaire de séance

Gisèle WEIGEL

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-17\_2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

# Commune de Mertzwiller



## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2024

Sous la Présidence de Mme Valérie DENNI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre des conseillers élus : 23  
Conseillers en fonction : 19  
Quorum : 10

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-18-2024-DE  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 15  
Conseillers absents : 4  
Procurations : /

### **Présents :**

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER - Adjointes  
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER - Annick SANDEL  
- Armelle WAECHTER - Martine WALTER  
MM. Frédéric GAUGAIN - René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMANN - Pierre  
ROESSNER - Daniel SCHALBER

### **Absents/Excusés :**

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire  
M. Serge FEURER - Adjoint  
M. Stéphane LE RAY  
Mme Véronique TONI

### **18/2024 - Modification de la durée hebdomadaire de service**

Suite à la fin du contrat de prestation de service avec l'entreprise chargée de l'entretien des locaux de l'école élémentaire, il a été proposé à l'agent chargé des fonctions d'agent d'entretien des bâtiments de reprendre le service qu'elle effectuait auparavant et d'augmenter sa durée hebdomadaire de service en passant de 25 heures à 35 heures.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.  
L'agent concerné a accepté la modification de sa durée de service.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;  
Vu l'état des postes,

Considérant que la modification de la durée de service correspond à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi,  
Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-18\_2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

- **de supprimer l'emploi permanent à temps non complet (25 /35<sup>ème</sup> ) d'adjoint technique exerçant les fonctions d'agent d'entretien des locaux**
- **de créer, à compter de cette même date l'emploi permanent à temps complet d'adjoint technique exerçant les fonctions d'agent d'entretien des locaux,**
- **de modifier ainsi le tableau des emplois,**
- **de prévoir les crédits suffisants au budget de l'exercice**

POUR EXTRAIT CONFORME

Mertzwiller, le 8 avril 2024

La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Valérie DENNI

Le secrétaire de séance

Gisèle WEIGEL

## Commune de Mertzwiller



### Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2024

Sous la Présidence de Mme Valérie DENNI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre des conseillers élus : 23  
Conseillers en fonction : 19  
Quorum : 10

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-19-2024-DE  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 15  
Conseillers absents : 4  
Procurations : /

#### Présents :

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER - Adjointes  
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER - Annick SANDEL  
- Armelle WAECHTER - Martine WALTER  
MM. Frédéric GAUGAIN - René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMANN - Pierre  
ROESSNER - Daniel SCHALBER

#### Absents/Excusés :

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire  
M. Serge FEURER - Adjoint  
M. Stéphane LE RAY  
Mme Véronique TONI

#### 19/2024 -Création de postes

Suite à la fin du contrat de prestation de service avec l'entreprise chargée de l'entretien des locaux de l'école élémentaire, il a été proposé à l'agent chargé des fonctions d'agent d'entretien des bâtiments de reprendre le service qu'elle effectuait auparavant et d'augmenter sa durée hebdomadaire de service en passant de 25 heures à 35 heures. Au vu de la taille du bâtiment, il a été nécessaire de recruter un agent supplémentaire.

Il est également proposé de créer le poste d'agent technique polyvalent des services extérieurs à temps non complet pour les services techniques.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De créer l'emploi d'agent d'entretien des locaux à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires à compter du 27 mars 2024, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade d'adjoint technique,
- De créer l'emploi d'agent polyvalent des services extérieurs à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires à compter du 27 mars 2024, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade d'adjoint technique,

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-19-2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception en préfecture : 12/04/2024

- D'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels en cas de besoins (article L332-8 1°2°3°4°5°6° du Code Général de la Fonction Publique°,
  - nature des fonctions : agent d'entretien des locaux / agent technique polyvalent
  - niveau de recrutement : agent de catégorie C
  - niveau de rémunération : indice majoré 366 (échelon 1)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mertzwiller, le 8 avril 2024

La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Valérie DENNI

Le secrétaire de séance

Gisèle WEIGEL

# Commune de Mertzwiller



## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2024

Sous la Présidence de Mme Valérie DENNI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre des conseillers élus : 23  
Conseillers en fonction : 19  
Quorum : 10

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-20-2024-DE  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 15  
Conseillers absents : 4  
Procurations : /

### **Présents :**

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER - Adjointes  
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER - Annick SANDEL  
- Armelle WAECHTER - Martine WALTER  
MM. Frédéric GAUGAIN - René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMANN - Pierre  
ROESSNER - Daniel SCHALBER

### **Absents/Excusés :**

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire  
M. Serge FEURER - Adjoint  
M. Stéphane LE RAY  
Mme Véronique TONI

### **20/2024 - Création de postes de saisonniers pour la période estivale 2024**

Depuis de nombreuses années, la commune emploie des jeunes durant la saison estivale pour faire face à l'accroissement momentané des travaux dans le domaine des espaces verts notamment.

Ces postes ne peuvent être considérés comme des postes permanents au regard de leur caractère saisonnier imposant ainsi à la collectivité, chaque année, de pourvoir aux postes concernés selon ses besoins.

A l'occasion de la période estivale 2024 et afin de faire pouvoir découvrir le milieu professionnel aux jeunes de la commune, il est proposé d'ouvrir 5 postes de saisonniers au grade d'adjoint technique non titulaire à temps complet.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Accusé de réception en préfecture  
20240404-20\_2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :**

- **de créer, dans le cadre d'un besoin saisonnier, 5 postes d'adjoint technique non titulaire à temps complet couvrant la période du 24 juin 2024 au 6 septembre 2024 rémunéré sur la base de l'échelon 1 indice brut 367 – indice majoré 366**
- **de charger le Maire de procéder au recrutement,**

**Les crédits correspondants sont inscrits au budget.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Mertzwiller, le 8 avril 2024

La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Valérie DENNI

Le secrétaire de séance

Gisèle WEIGEL

# Commune de Mertzwiller



## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2024

Sous la Présidence de Mme Valérie DENNI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre des conseillers élus : 23  
Conseillers en fonction : 19  
Quorum : 10

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-21-2024-DE  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 15  
Conseillers absents : 4  
Procurations : /

### Présents :

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER - Adjointes  
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER - Annick SANDEL  
- Armelle WAECHTER - Martine WALTER  
MM. Frédéric GAUGAIN - René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMANN - Pierre  
ROESSNER - Daniel SCHALBER

### Absents/Excusés :

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire  
M. Serge FEURER - Adjoint  
M. Stéphane LE RAY  
Mme Véronique TONI

### 21/2024 - Etat annuel des indemnités des élus - Présentation

Mme Denni – 1<sup>ère</sup> adjointe informe les membres du Conseil Municipal que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment l'article 93, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriale un article L2123-24-1-1 demandant à ce que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

	Indemnités versées au titre d'une fonction au sein de la commune de Mertzwiller	
Elu	Fonctions au titre desquelles sont versées les indemnités	Montant brut annuel (2023)
		Accusé de réception en préfecture 067-216702910-20240404-21-2024-DE Date de télétransmission : 12/04/2024 Date de réception préfecture : 12/04/2024

Michel SCHWEIGHOEFFER	Maire	22601.70 €
Valérie DENNI	Adjointe au Maire	8672.76 €
Serge FEURER	Adjoint au Maire	8672.76 €
Dominique KERN	Adjointe au Maire	8672.76 €
Jean-Philippe DAULL	Adjoint au Maire	8672.76 €
Claudia ZIMMER	Adjointe au Maire	8672.76 €

Mme Denni – 1ère adjointe indique qu'il s'agit d'une information obligatoire et que depuis 2020 le maire et les adjoints perçoivent une indemnité volontairement minorée de 10 % par rapport au maximum fixé par la loi.

Les membres de la Commission Finances réuni en date du 12 mars 2024, à l'unanimité, ont pris acte de l'état annuel ci-dessus et proposent au Conseil municipal de faire de même.

**Après en avoir discuté, le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre acte de l'état annuel.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Mertzwiller, le 8 avril 2024

La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Valérie DENNI

Le secrétaire de séance

Gisèle WEIGEL

## Commune de Mertzwiller



### Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2024

Sous la Présidence de Mme Valérie DENNI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre des conseillers élus : 23  
Conseillers en fonction : 19  
Quorum : 10

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-23-2024-DE  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 15  
Conseillers absents : 4  
Procurations : /

#### **Présents :**

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER - Adjointes  
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER - Annick SANDEL  
- Armelle WAECHTER - Martine WALTER  
MM. Frédéric GAUGAIN - René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMANN - Pierre  
ROESSNER - Daniel SCHALBER

#### **Absents/Excusés :**

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire  
M. Serge FEURER - Adjoint  
M. Stéphane LE RAY  
Mme Véronique TONI

#### **23/2024 - Affectation du résultat 2023 – budget général**

Le compte administratif 2023 retrace le bilan financier de l'ordonnateur (le maire) et présente les résultats de l'exécution du budget. Pour le budget général de la commune ce résultat se présente de la manière suivante :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif est de 1 177 977.29 €

Ce résultat doit être affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif, et en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

La section d'investissement dégage un résultat de clôture de 1 907 191.88 €

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 mars 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-23\_2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

**Après avoir entendu le compte administratif de 2023,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,  
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de  
1 177 977.29 €,**

**Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :**

**affectation en recettes de fonctionnement au compte 02 pour 300 000.- €  
affectation en recettes de la section d'investissement au compte 1068 pour un montant  
de 877 977.29 €.**

**Le résultat excédentaire d'investissement pour un montant de 1 907 191.88 € sera  
inscrit en recettes d'investissement ligne 001.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Mertzwiller, le 8 avril 2024

La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Valérie DENNI

Le secrétaire de séance

Gisèle WEIGEL

# Commune de Mertzwiller



## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2024

Sous la Présidence de Mme Valérie DENNI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre des conseillers élus : 23  
Conseillers en fonction : 19  
Quorum : 10

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-24-2024-DE  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 15  
Conseillers absents : 4  
Procurations : /

### **Présents :**

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER - Adjointes  
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER - Annick SANDEL  
- Armelle WAECHTER - Martine WALTER  
MM. Frédéric GAUGAIN - René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMANN - Pierre  
ROESSNER - Daniel SCHALBER

### **Absents/Excusés :**

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire  
M. Serge FEURER - Adjoint  
M. Stéphane LE RAY  
Mme Véronique TONI

### **24/2024 - Approbation du compte de gestion 2023 – budget général**

Le compte de gestion est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnées par le Maire. Il retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il doit concorder avec le compte administratif de la commune.

Le compte de gestion est entendu, débattu et arrêté par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 mars 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**Après présentation du compte de gestion dressé par le Service de Gestion Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;**

**Après s'être assuré que le Service de Gestion Comptable a repris dans ses écritures**

- **le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,**

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-24-2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception en préfecture : 12/04/2024

- le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

De déclarer que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Service de Gestion Comptable, vu et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

De donner décharge au Comptable du Trésor Public sans aucune remarque.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Mertzwiller, le 8 avril 2024  
La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Valérie DENNI

Le secrétaire de séance

Gisèle WEIGEL

# Commune de Mertzwiller



## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2024

Sous la Présidence de Mme Valérie DENNI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre des conseillers élus : 23  
Conseillers en fonction : 19  
Quorum : 10

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-26-2024-DE  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 15  
Conseillers absents : 4  
Procurations : /

### **Présents :**

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER - Adjointes  
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER - Annick SANDEL  
- Armelle WAECHTER - Martine WALTER  
MM. Frédéric GAUGAIN - René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMANN - Pierre  
ROESSNER - Daniel SCHALBER

### **Absents/Excusés :**

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire  
M. Serge FEURER - Adjoint  
M. Stéphane LE RAY  
Mme Véronique TONI

### **26/2024 - Affectation du résultat 2023 – budget assainissement**

Le compte administratif 2023 retrace le bilan financier de l'ordonnateur (le maire) et présente les résultats de l'exécution du budget. Pour le budget Assainissement de la commune ce résultat se présente de la manière suivante :

Le résultat cumulé de la section d'exploitation apparaissant au compte administratif est de 37 232.47 €

Ce résultat doit être affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif, et en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Vu que la section d'investissement dégage un excédent de clôture 439 532.23 €, il n'y a pas de besoin de financement.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 mars 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-26\_2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

**Après avoir entendu le compte administratif de 2023,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, Constatant  
que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 37 232.47 €,  
d'affecter le résultat comme suit :**

<b>Inscription en recettes de fonctionnement au 002 de</b>	<b>37 232.47 €</b>
<b>Inscription en recettes d'investissement au 001 de</b>	<b>439 532.23 €</b>

POUR EXTRAIT CONFORME  
Mertzwiller, le 8 avril 2024  
La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Valérie DENNI

Le secrétaire de séance

Gisèle WEIGEL

## Commune de Mertzwiller



### Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2024

Sous la Présidence de Mme Valérie DENNI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre des conseillers élus : 23  
Conseillers en fonction : 19  
Quorum : 10

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-27-2024-DE  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 15  
Conseillers absents : 4  
Procurations : /

#### **Présents :**

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER - Adjointes  
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER - Annick SANDEL  
- Armelle WAECHTER - Martine WALTER  
MM. Frédéric GAUGAIN - René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMANN - Pierre  
ROESSNER - Daniel SCHALBER

#### **Absents/Excusés :**

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire  
M. Serge FEURER - Adjoint  
M. Stéphane LE RAY  
Mme Véronique TONI

#### **27/2024 - Approbation du compte de gestion 2023 – budget assainissement**

Le compte de gestion est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnées par le Maire. Il retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il doit concorder avec le compte administratif de la commune.

Le compte de gestion est entendu, débattu et arrêté par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 mars 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**Après présentation du compte de gestion dressé par le Service de Gestion Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;**

**Après avoir vu le Compte administratif de l'exercice 2023 ;**

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-27\_2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Après s'être assuré que le Service de Gestion Comptable a repris dans ses écritures

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,
- le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

De déclarer que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Service de Gestion Comptable, vu et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

De donner décharge au Comptable du Trésor Public sans aucune remarque.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mertzwiller, le 8 avril 2024

La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Valérie DENNI

Le secrétaire de séance

Gisèle WEIGEL

# Commune de Mertzwiller



## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2024

Sous la Présidence de Mme Valérie DENNI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre des conseillers élus : 23  
Conseillers en fonction : 19  
Quorum : 10

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-28-2024-DE  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 15  
Conseillers absents : 4  
Procurations : /

### **Présents :**

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER - Adjointes  
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER - Annick SANDEL  
- Armelle WAECHTER - Martine WALTER  
MM. Frédéric GAUGAIN - René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMANN - Pierre  
ROESSNER - Daniel SCHALBER

### **Absents/Excusés :**

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire  
M. Serge FEURER - Adjoint  
M. Stéphane LE RAY  
Mme Véronique TONI

### **28/2024 - Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024**

Par délibération du 28 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2023 à :

THS :	14.27 %
TFPB :	29.94 %
TFPNB :	60.73 %

La Commission Finances réunie en date du 12 mars 2024, propose aux membres du Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'impositions et de les maintenir à l'identique de 2023 pour l'année 2024.

### **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

- de ne pas augmenter les taux d'imposition
- de maintenir les taux d'imposition 2024 à ;

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-28\_2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

	<b>Taux</b>
<b>THS :</b>	<b>14.27 %</b>
<b>TFPB :</b>	<b>29.94 %</b>
<b>TFPNB :</b>	<b>60.73 %</b>

POUR EXTRAIT CONFORME

Mertzwiller, le 8 avril 2024

La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Valérie DENNI

Le secrétaire de séance

Gisèle WEIGEL

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-28\_2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

# Commune de Mertzwiller



## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2024

Sous la Présidence de Mme Valérie DENNI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre des conseillers élus : 23  
Conseillers en fonction : 19  
Quorum : 10

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-29-2024-DE  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 15  
Conseillers absents : 4  
Procurations : /

### Présents :

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER - Adjointes  
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER - Annick SANDEL  
- Armelle WAECHTER - Martine WALTER  
MM. Frédéric GAUGAIN - René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMANN - Pierre  
ROESSNER - Daniel SCHALBER

### Absents/Excusés :

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire  
M. Serge FEURER - Adjoint  
M. Stéphane LE RAY  
Mme Véronique TONI

### 29/2024 - Attribution d'une subvention scolaire pour l'Ecole élémentaire de Schweighouse

La directrice de l'école élémentaire de Schweighouse sollicite une subvention pour un enfant demeurant à Mertzwiller pour un séjour « classe nature » à Neuwiller les Saverne du 11 au 15 mars 2024 pour

PFISTER Quentin (né le 28/07/2016), 1 Impasse des VIGNES

VU les délibérations du Conseil municipal du 09/06/2021 approuvant les critères d'attributions des subventions ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12/03/2024 ;

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **autorise le Maire à verser une aide de 8 €/jour/élève pour Quentin PFISTER soit un total de 40.- € à l'école élémentaire de Schweighouse sur présentation d'une attestation de présence**

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-29-2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

- **autorise le Maire à inscrire les crédits à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » ;**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Mertzwiller, le 8 avril 2024  
La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Valérie DENNI

Le secrétaire de séance

Gisèle WEIGEL

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-29\_2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

# Commune de Mertzwiller



## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 4 avril 2024

Sous la Présidence de Mme Valérie DENNI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre des conseillers élus : 23  
Conseillers en fonction : 19  
Quorum : 10

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-30-2024-DE  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 15  
Conseillers absents : 4  
Procurations : /

#### **Présents :**

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER - Adjointes  
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER - Annick SANDEL  
- Armelle WAECHTER - Martine WALTER  
MM. Frédéric GAUGAIN - René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMANN - Pierre  
ROESSNER - Daniel SCHALBER

#### **Absents/Excusés :**

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire  
M. Serge FEURER - Adjoint  
M. Stéphane LE RAY  
Mme Véronique TONI

### **30/2024 - Fixation de la redevance assainissement 2024**

Les services d'assainissement, en tant que services publics industriels et commerciaux, sont soumis aux principes d'équilibre du budget et de financement exclusif par le produit des redevances perçues auprès des usagers.

Le Conseil municipal a institué une redevance d'assainissement pour la part du service qu'il assure et doit en fixer le tarif pour 2024.

Information sur la situation des communes avoisinantes :

	Année 2022			Année 2023		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Gumbrechtshoffen	1,85 €	0,185 €	2,035 €	1,91 €	0,191 €	2,101 €
Abonnement/semestre	24,50 €	2,45 €	26,95 €	25,50 €	2,55 €	28,05 €
				Accusé de réception en préfecture 067-216702910-20240404-30-2024-DE Date de télétransmission : 12/04/2024 Date de réception préfecture : 12/04/2024		
Gundershoffen/Griesbach	1,55 €	0,155 €	1,705 €	1,67 €	0,167 €	1,837 €

Abonnement/semestre	11,50 €	1,15 €	12,65 €	12,50 €	1,25 €	13,75 €
<b>Mertzwiller</b>	<b>1,65 €</b>	-	<b>1,65 €</b>	<b>1.75</b>		<b>1.75</b>
Abonnement/semestre	-	-	-			
Mietesheim	2,27 €	0,227 €	2,497 €	2,30 €	0,230 €	2,530 €
Abonnement/semestre	12,50 €	1,25 €	13,75 €	13,50 €	1,35 €	14,85 €
Reichshoffen/Nehwiller	1,90 €	-	1,90 €	2,10 €	-	2,10 €
Abonnement/semestre	-	-	-			
Uttenhoffen	2,05 €	0,205 €	2,255 €	2,05 €	0,205 €	2,255 €
Abonnement/semestre	15,00 €	1,50 €	16,50 €	15,00 €	1,50 €	16,50 €

Le volume de consommation d'eau était de 125 408 m3 en 2023 pour 1 322 abonnés. Il est en baisse par rapport à 2022 de 2 456 m3.

Les membres de la Commission Finances, après discussions, proposent au Conseil municipal, d'augmenter la redevance de 0.10 € qui s'élèvera à 1.85 €/m3.

Malgré cette augmentation, Mertzwiller reste la commune dont le tarif de l'assainissement reste le moins élevé des communes environnantes.

Vu l'avis de la Commission Finances du 12/03/2024 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 contre (Mme Andlauer) décide :**

- **De fixer la redevance assainissement à 1.85 € net par m3 d'eau potable consommée prélevée, soit sur le réseau public soit sur les installations de pompage individuelles ; et de ne plus instituer de tarif dégressif.**
- **Pour les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'égouts, non exploitants agricoles, qui s'alimentent totalement ou partiellement en eau à une source autre qu'un service public de distribution, l'estimation de la consommation par personne et par an est fixée à 25 m3.**
- **De maintenir les pourcentages de ventilation des dépenses de fonctionnement et d'amortissement du réseau d'assainissement sont fixés comme suit :**

<b>Pourcentage des dépenses à imputer au compte</b>		
	<b>EAUX USEES</b>	<b>EAUX PLUVIALES</b>
<b>Dépenses d'administration générale - d'entretien et de gestion courante</b>	<b>60 %</b>	<b>40 %</b>
<b>Charges d'intérêts des dettes et d'amortissement technique</b>	<b>50 %</b>	<b>50 %</b>

- **De confirmer la durée d'amortissement des biens du budget assainissement :**

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-30\_2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception en préfecture : 12/04/2024

**La durée d'amortissement liée au réseau des canalisations d'assainissement est maintenue à 60 ans (incluant les amortissements à partir des travaux 2005).**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Mertzwiller, le 8 avril 2024  
La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Valérie DENNI

Le secrétaire de séance

Gisèle WEIGEL

Accusé de réception en préfecture  
067-216702910-20240404-30\_2024-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024